

PRODUITS



Bureau & Terrain



Accident sanitaire en production fermière

Comment gérer une situation sanitaire grave en production fermière ?

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les produits fermiers qui ont des résultats d'analyses défavorables pour les critères salmonelles, listéria, ou tout autre germe pouvant avoir une incidence grave sur la santé des consommateurs

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Il s'agit d'aider le producteur à identifier la source de contamination et à mettre en place les mesures correctives et préventives

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Limiter les pertes de fabrications voire l'arrêt de fabrication.
- Amélioration de la sécurité sanitaire de son process de fabrication

NOS ATOUTS

- Accompagnement par un technicien qui connaît les différents aspects de la flore microbienne et maîtrise des procédures de gestion d'accidents sanitaires
- Travail en partenariat avec le GDS

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- **1er contact** avec le producteur pour connaître le type de contamination, son antériorité et l'incidence de l'accident sur le plan sanitaire et de la santé publique.
- **Prise de rendez-vous** sur l'exploitation dans les meilleurs délais.
- **Visite du conseiller spécialisé** en présence du GDS si accord client : audit de l'exploitation, de l'élevage jusqu'au laboratoire, en présence du producteur
 - Rappel des attitudes nécessaires face une situation de crise sanitaire
 - Gestion des stocks avec analyse des lots
 - Dialogue avec le producteur pour une première analyse des causes possibles de la contamination
 - Repérage des conduites d'élevage et des méthodes de fabrication pouvant avoir un lien avec l'accident
 - Préconisation de mise en place d'un plan d'intervention
- **Définition d'un plan d'intervention** à partir des éléments observés au cours de l'audit :
 - Isolement de la source de contamination en pratiquant une série d'analyses bactériologiques (lait, fromages, produits carnés...).
 - En fonction des résultats d'analyses, mise en place de mesures correctives et préventives.
 - Nouvelle série d'analyses pour valider l'efficacité de ces mesures.
- **Rappel du producteur** pour connaître les résultats d'analyses et l'efficacité des mesures mises en place par le producteur
- **2ème visite** en cas de persistance de l'accident avec répétition de la procédure

LES INTERVENANTS :

Le technicien de la Chambre d'Agriculture, spécialisé dans le domaine de l'agro-alimentaire et la qualité sanitaire

DURÉE :

Conseil et suivi : de 1 à 2 jours

TARIFS :

La prestation est financée par des fonds publics. A ce titre, elle n'engendre pas de coût pour le bénéficiaire.

LIVRABLES

Compte rendu de visite

NOS RÉFÉRENCES

Intervention dans une dizaine d'exploitations agricoles victimes d'accidents sanitaires en production fermière.

CONTACT

LE CONSEILLER EN PRODUCTION FERMIERE : 04 77 92 12 12

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr **www.terresdeloire.fr**

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

